

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le 31 janvier

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 24/01/2025
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe
JOFFRIT, David BAUDOUIN.

Etaient absents excusés :

Philippe CACLIN a donné procuration à Caroline ROCHER
Vincent PALLUAU a donné procuration à Marie-Christine GROLLEAU
Sébastien WATRIN a donné procuration à Luc LAPEYRE
Christel PERSONNE a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO
Yannick MÉCHIN, Sébastien BELAUD

Secrétaire :

M Alain FRITSCH a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

*** Délibérations :**

- * Validation du bureau d'études : choix de la CAO
- * Convention de mutualisation Territoire Educatif Rural
- * Aide Subvention Mayotte (AMF)
- * Contrat Qualyse (2025+3 ans)
- * Convention de Mutualisation (Formation entre CCMP et Commune).
- * Définir un cadre de participation de la Mairie pour les départs à la Retraite.
- * Remboursement des Billets de Train (Délégation Jeunes)
- * Après avis du CST (Comité Social et Technique) du 14/01/2025 :
 - Protection Sociale Complémentaire
 - Révision des LDG (Lignes Directrice de Gestion) (poste de Secrétaire de Mairie).
 - Modalités de maintien de l'IFSE (congrés de longue maladie et maladie longue durée).
- * Autorisation d'opérer des virements de crédits en 2025.
- * Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2025.
- * Autorisation de signature :
 - Avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire.

*** Questions diverses :**

- Information Nature Propre (inscription).

- Point sur :
 - Logement épicerie,
 - MAM.
 - Aménagement des conteneurs.

I Délibérations :

*Commission AO du 16 janvier 2025 :

Mme la Maire fait savoir qu'après avoir auditionné les candidats, concernant la réhabilitation de la Maison Peleboise, la commission d'Appel d'Offres a retenu le Cabinet d'études ABLOMÉ pour un montant HT de 95 765 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine, à l'unanimité, ce choix et délègue à Mme la maire ses pouvoirs de signature.

* Convention de mutualisation Territoire Educatif Rural :

Mme la Maire présente la convention de mutualisation TER entre l'établissement d'enseignement du second degré Lycée Joseph DESFONTAINES à Melle, porteur du projet et les établissements d'enseignement du second degré du Pays Mellois, les écoles relevant de la CCMP et 8 autres communes dont Prailles la Couarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris acte de cette convention et a procédé au vote à M-L : Pour 6 Contre 7 Abstention 2

Mme la Maire n'est pas autorisée à valider cette convention.

*Solidarité avec la population de Mayotte :

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Prailles la Couarde contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500€ à la Protection civile,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 500 € remise à la Protection Civile et autorise Mme la Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

* Renouvellement contrat QUALYSE :

Mme la Maire présente la proposition de renouvellement du contrat QUALYSE pour une période de 3 ans allant jusqu'au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette convention et autorise Mme la Maire à la signer.

Un devis pour la Maison Peleboise sera demandé à Qualyse.

Mme Proteaux et Mme Grégoire seront inscrites auprès de Qualyse pour participer à une formation BPH : Prévention des dangers.

* Convention de formations mutualisées entre la CCMP et la commune :

Mme la Maire présente la convention portant sur les formations mutualisées entre la CCMP et la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette convention et autorise Mme la Maire à la signer.

Il sera demandé d'élargir les domaines de formation aux agents des écoles.

* Départ en retraite :

Mme la Maire souhaite que le conseil municipal définisse un cadre concernant les départs en retraite.

Elle propose le versement d'une somme en fonction du nombre d'années de travail dans la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le principe.

7 conseillers proposent la somme de 10 €/année de travail

8 conseillers proposent la somme de 15 €/année de travail.

Il est décidé de verser au futur retraité le montant de 15 €/année de travail.

Mme la Maire est chargée d'exécuter cette décision quand elle se présentera.

* Remboursement billets de trains :

Mme la Maire fait savoir qu'elle a acheté les billets de trains, pour la visite au Sénat, pour les deux jeunes élèves nouvellement élus pour un montant de 47 €. Le conseil municipal valide le remboursement en faveur de Mme la Maire.

* Risques prévoyance et santé :

Le Centre de gestion a une obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des contrats collectifs permettant de couvrir les risques santé et prévoyance des agents territoriaux. La convention de participation sur la prévoyance du CDG 79 prend fin le 31 décembre 2025. Le CDG79 procédera au lancement des appels à concurrence en 2025 pour retenir et proposer des contrats collectifs à adhésion facultative en santé et prévoyance à effet au 1^{er} janvier 2026.

Délibération :

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Risque prévoyance

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :
 - o participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - o d'un montant de 12 euros /agent/ mois
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- D'autoriser la Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Risque santé

- De retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des employeurs et à adhésion facultative agents, pour un effet des garanties au 1^{er} janvier 2026. La procédure retenue est déclinée comme suit :

- participer au dispositif proposé par le CDG 79 et de lui donner mandat afin de réaliser tous les actes nécessaires à l'appel public à concurrence en vue de la sélection d'un organisme d'assurance.
- De proposer de verser une participation mensuelle brute par agent :
 - o d'un montant de 15 euros/agent/ mois
 - o La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit après connaissance de l'offre de l'organisme d'assurance qui sera classé n°1 à l'issue de l'analyse des offres,
- D'autoriser la Maire pour effectuer tout acte en conséquence.

***Lignes Directrices de Gestion :**

Vu l'avis du Comité Technique en date du 14 janvier 2025 relatif au projet de lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels de la commune de Prailles la Couarde, Mme la Maire fait savoir que la modification porte sur la bonification d'ancienneté facultative pour les agents occupant les fonctions de secrétaire général de mairie. Les lignes directrices de gestion, qui prennent effet au 1^{er} février 2025 sont établies pour une durée de 6 ans et pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine, à l'unanimité, la modification proposée.

***Modification du RIFSEEP :**

Mme la Maire présente au conseil municipal les modifications du RIFSEEP, à savoir :
Ajout des modalités de maintien de l'IFSE pour les congés longue maladie et grave maladie à hauteur de 33 % pour un plein traitement et à hauteur de 60 % pour un demi-traitement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les modifications.

Vote à ML Pour 10, Contre 2, Abstention 3

***Autorisation d'opérer des virements de crédits :**

Mme la Maire demande l'autorisation de l'assemblée délibérante à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (au maximum dans les limites de 7.5% des dépenses réelles de chaque section :

Fonctionnement : 7,5 %

Investissement : 7.5 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme la Maire à opérer des virements de crédits à hauteur de :

Fonctionnement : 7,5 %

Investissement : 7,5 %

*** Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 :**

Il est proposé au Conseil de permettre à Mme la Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget 2025 Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent de la commune de Prailles La Couarde, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre 16 Emprunts et dettes : 600 €

Chapitre 20 Immobilisations corporelles 1 875 €

Chapitre 21 Immobilisations incorporelles 56 625 €

Chapitre 23 Immobilisations en cours 24 250 €

* Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 4 à la Convention

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 12 novembre 2020, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé la Maire à signer la convention correspondante.

Elle informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2025, qui passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE la Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

* Proposition d'achat d'une partie de terrain C523 :

Mme la Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'achat d'une partie du terrain cadastré 098 C 523 appartenant à la famille SAVARIAU en vue de stabiliser l'impasse du Pin Parasol et de permettre l'accès aux parcelles 098 C 411 et 098 C 410.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision d'acquérir une partie de la parcelle C523 et décide de prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

* Adhésion à la mission optionnelle sur le traitement des dossiers retraite CNRACL du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 01/02/2025 au 31/12/2027

La nouvelle convention, couvrant la période du 1^{er} février 2025 et au 31 décembre 2027, prévoit un tarif d'adhésion d'un montant annuel symbolique, en fonction des effectifs de la collectivité :

- Moins de 10 agents : 50 € par an
- De 10 à 49 agents : 100 € par an
- De 50 à 99 agents : 150 € par an
- 100 agents et plus : 200 € par an

Cette adhésion annuelle inclue des temps de communication et de conseils de premier niveau auprès des agents et gestionnaires RH des collectivités et établissements publics adhérents et ouvre l'accès aux prestations suivantes, dont les tarifs ont très légèrement évolué au regard de la complexité accrue des dossiers et du temps dédié à l'examen de certains types de dossiers.

Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	
Demande de rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	30 €
DEMANDE DE RETRAITE CNRACL et RAFP	80 €
- Départ et ouverture des droits âge légal de droit commun	
- Demande de retraite progressive CNRACL	100 €
- Départ <u>OU</u> droits anticipés (carrière longue, catégorie active, ...)	100 €
- Demande d'avis préalable pour les fonctionnaires handicapés uniquement	100 €
- Demande de réversion	150 €
- Demande de retraite pour invalidité	200 €
Tarif FORFAITAIRE pour les RDV et dossiers suivants	

RDV ⁽¹⁾ PERSONNALISE AU CDG <u>OU</u> TELEPHONIQUE AVEC AGENT accompagné ou non par la collectivité	50 €
Accompagnement au CDG d'un gestionnaire retraite sur les outils mis à disposition par la Caisse des dépôts (CIR-Simulation et Demande de retraite)	150 €
Accompagnement à l'extérieur du CDG déplacement d'un agent du service pour un dossier très complexe, ou pour former le gestionnaire retraite sur les outils mis à disposition par la Caisse des dépôts (CIR-Simulation et Demande de retraite) à titre exceptionnel et sous réserve de la disponibilité du service. Facturé par jour quel que soit le temps passé.	280 €
Tarif FORFAITAIRE pour les dossiers relatifs au droit à l'information	
Envoi de données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : - Correction du compte individuel retraite (CIR), - Simulations de pension y compris pour leur contrôle	80 €

La Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le CDG79 que si la Commune utilise les prestations proposées ci-dessus listées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours du CDG79 pour le traitement desdits dossiers relevant de la mission optionnelle, sans avoir conventionné au préalable. Elle rappelle que la convention proposée couvre la période allant du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG79 pour le traitement des dossiers retraite CNRACL.
- Autorise la Maire à signer la convention ci-jointe avec le CDG79, afin de pouvoir recourir à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du CDG79, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2027, et toutes pièces afférentes à ce dossier.
- Prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

* Convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique :

Mme la Maire présente la nouvelle convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique pour la période 2025-2027 proposée par le CDG 79.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, cette présente convention et autorise Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*FNATH :

Mme la Maire fait savoir que la FNATH compte 6 personnes de la commune adhérant à cette structure qui sollicite la commune pour obtenir une subvention.

Le conseil municipal décide de demander des renseignements complémentaires sur cette demande avant de se positionner.

II Questions diverses :

*Opération « J'aime la Nature Propre » :

M Fritsch fait savoir que la commission environnement avec la Fédération Départementale de la Chasse adhèrent à l'opération nationale Nature Propre. A l'initiative des jeunes de la commune, une opération Nettoyage des abords des routes de la commune va être organisée la matinée du samedi 15 mars.

Les ACCA de Prailles et La Couarde, la section pédestre de l'ASC ainsi que les écoles vont être associés. Un animateur de la Fédération se propose d'intervenir dans les écoles.

Le départ de cette matinée se fera du stade de Prailles à 9 H.

La Fédération Départementale des Chasseurs fournira la communication (banderolle, affiches et flyers), les gants et matériel de récupération des déchets, le café et les brioches...

***PLUI H :**

Mme la Maire présente le travail proposé. Des compléments sont encore à apporter d'ici fin de semaine prochaine.

***Logement Epicerie :**

Suite à la visite du logement avec la commission Bâtiments, il est nécessaire de réfléchir aux aménagements à prévoir avant le budget 2025.

***MAM :**

Mme la Maire a fait visiter le logement de l'école maternelle à Mme Laure MARIE, aide-soignante actuellement, qui est intéressée par le projet mais sous réserve de trouver deux autres personnes pour l'accompagner.

Une rencontre avec Magali Beauclair de la CCMP est envisagée.

***Aménagements des containers :**

Le coût des aménagements des containers pourrait être pris en charge pour moitié dans le cadre du projet de territoire de la CCMP.

Un forfait par point de containers serait proposé.

L'entreprise Les Piquets Couardais est intéressée pour établir un devis.

Il sera proposé à la CCMP de réaliser l'Appel d'Offres suite à l'établissement d'un cahier des charges précis, ensuite chaque commune ferait ses propres commandes.

Pour la commune, 88 points d'apports sont à aménager.

Départ de Madame la maire

***Histoire et Patrimoine :**

Mme Frappier fait savoir que la section Histoire et Patrimoine de l'ASC prépare un parcours sur la commune pour le 80ème anniversaire de la libération.

La section a établi un dossier envoyé à la préfecture pour concevoir un parcours à 2 boucles de 2 à 3 km chacune. Le projet a été retenu et une subvention de 500 € a déjà été versée.

La section aurait besoin de 7 panneaux pour un coût estimé à 3000 € maximum.

La section demande la validation du projet, en autorisant l'installation des panneaux sur le domaine public, le stationnement vers la Gravette et l'aide des agents des ateliers municipaux pour réaliser les panneaux.

Après discussion, le conseil municipal émet un avis favorable à la continuité du projet et s'engage à prendre en charge la réalisation de 5 panneaux pour un coût maximum de 2000 €.

***Services civiques :**

Mme Grolleau fait savoir que la commune a 2 services civiques qui vont intervenir les jeudis et vendredis sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par M Alain Fritsch.

La Maire,

Le secrétaire,

